



République Française
Département du Val d'Oise
Canton de Pontoise

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 095-219503414-20230406-2022CA-BF



COMMUNE DE LIVILLIERS

Téléphone : 01 34 42 72 04

10, Rue de la Chaise - 95300

mairie@livilliers.fr

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

L'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune par cet article, dont un extrait figure ci-après.

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au présent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans les conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

Cette note est également disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2022.



1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

➤ Les dépenses de la section :

DEPENSES	BP 2022	Réalisé au 31/12	Taux de réalisation au 31/12
011 – Charges à caractère général	181 045.51€	96 884.16€	53.5%
012 – Charges du personnel	64 841.44€	62 107.91293€	95.8%
014 – Atténuations de produits	0	0	0%
065 – Autres charges de gestion courante	104 853.27€	101 274.28€	96.6%
066 – Charges financières	8 117.41€	8 116.96€	100%
067 – Charges exceptionnelles	500	0€	0.0%
681 – Dotation aux amortissements	25 000€	25 000€	100%
TOTAL	384 357.63€	293 383.31€	76.3%

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, l'entretien des voiries, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les salaires et charges du personnel communal, les indemnités des élus, les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2022 représentent **293 383.31€**

➤ **Les recettes de la section :**

RECETTES	BP 2022	Réalisé au 31/12	Taux de réalisation au 31/12
002 – Excédent antérieur reporté	183 294.61€		
64 – Atténuations de charges	100	100	100%
70 – Produits des services	0€	0€	0.0%
73 – Impôts et taxes	0€	30 792.22€	0
731 Fiscalité locale	151 624.79	171 993.75	113.4
74 – Dotations et participations	9 189.89€	82 199.01€	894.5%
75 – Autres produits de gestion courante (locations)	40 148.34€	53 592.05€	133.5%
76 – Produits financiers	0€	30.30€	0%
77 – Produits exceptionnels	0€	0€	0%
TOTAL	384 357.63€	338 707.33€	88.1%

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cimetière, locations), des impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, FCTVA.

Les recettes de fonctionnement 2022 représentent **338 707.33€**

Il existe trois types de recettes pour une commune :

La fiscalité. Les taux des impôts locaux pour 2022 :

- Taxe sur foncier bâti : 26.58%
- Taxe sur foncier non bâti : 28.30%

Les dotations versées par l'Etat

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies par la population.

Conclusion sur la section de fonctionnement

L'épargne brute (recettes réelles fonctionnement hors produits exceptionnels – dépenses réelles fonctionnement hors charges exceptionnelles) est de 45324.02€ soit un taux de 11.80%.



2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, cette section est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Pour prendre le comparatif d'un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

➤ **En dépenses** : toutes les actions faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et travaux ; soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

➤ **En recettes** :

- Les recettes dites patrimoniales, telles que le FCTVA (qui compense de manière forfaitaire la TVA que la commune a acquittée sur certaines de ses dépenses) et les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement)
- Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

➤ Vue d'ensemble de la section d'investissement

Le volume total des recettes d'investissement est 21 220.53 €. Les principales recettes sont :

- Subventions pour la restauration de l'église et espace couvert : 15526.93€
- FCTVA : 1273€
- Taxe d'aménagement : 4420.60€

Le volume total des dépenses d'investissement est de 153 926.95€. Les principales dépenses sont :

- Les échéances des différents emprunts : 40 016.26€ ;
- Travaux de réparation sur l'espace couvert et éclairage église: 113 910.69€

Conclusion sur la section d'investissement :

Les dépenses réalisées durant l'année sont plus importantes que les recettes réalisées durant cette même période. Les demandes de subventions ont été réalisées mais en attente de notification. L'excédent cumulé de l'année précédente nous permettra de financer le reste de nos travaux (enfouissement, espace couvert).

A LIVILLIERS, le 6 avril 2023

Le Maire
Marion WALTER

